## DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de Soissons Canton de Soissons 1

> MAIRIE DE **POMMIERS** 02200

Tél.: 03 23 73 00 96

@:mairie.de.pommiers02@orange.fr

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 2024-050

PORTANT SUR

PERMISSION OU AUTORI-SATION DE VOIRIE

TERRITOIRE COMMUNAL

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Le Maire de la Commune de Pommiers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).

Vu la demande de la société RVM, RD87, 02400 ÉPAUX-BÉZU, en date du 19/08/2024 ; Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux suivants : Réfection et changement de canalisations.

## **ARRÊTE**

<u>Article 1</u>: Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, autorise l'Entreprise RVM ou l'entreprise chargée d'intervention, à une réglementation temporaire : circulation et stationnement interdits rue de la Vallée à Pommiers, entre le Pont et l'intersection avec la Ruelle Saint Martin, à compter du 19/08/2024 et jusqu'à la fin des travaux.

Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

<u>Article 2</u> : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

<u>Article 3</u>: L'Autorité territoriale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soissons, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Pommiers, le 19 août 2024 Le Maire Anthony GRANDO